

FICHE METIER – ENSEIGNANT REFERENT HANDICAP

CARACTERISTIQUES DU POSTE

L'enseignant référent handicap est l'acteur central de l'accompagnement du parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap sur un territoire défini quelques soient les modalités de scolarisation (en établissement du 1^{er} ou 2nd degré (y compris BTS, CPGE), en établissement médico-social, en milieu hospitalier ou à domicile, en secteur public ou privé sous contrat). Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du parcours personnalisé de scolarisation (PPS).

Interlocuteur privilégié des familles, il assure une mission essentielle d'accueil, d'information et parfois d'accompagnement dans les démarches auprès de la MDPH (auprès des familles mais aussi des établissements scolaires, services de soins et parfois services sociaux...); il est une personne ressource pour les partenaires dont il a une certaine connaissance de leurs missions et du cadre de leur activité.

Il est chargé de la programmation, l'animation et de la coordination des équipes de suivi de scolarisation (ESS), puis de la rédaction du CR qui prend la forme du GEVASCO-réexamen (et qui, à ce jour, tient lieu du PPS que la MDPH du Bas-Rhin ne rédige pas encore). Pour cela, il identifie avec tous les partenaires de l'ESS, les besoins d'aménagements et d'adaptations de l'élève au regard des besoins compensatoires.

Il travaille en lien étroit avec les services de la DSDEN pour lesquels il constitue un relais important des réalités du terrain.

Il assure de plus tout lien partenarial nécessaire et des missions permanentes de coopération avec la MDPH.

COMPETENCES ATTENDUES

Un ERH a d'excellentes compétences relationnelles et de médiation.

De bonnes connaissances des modalités et exigences de tous les niveaux d'enseignements (paliers du socle commun, référentiels des examens...) mais aussi des handicaps et de leurs manifestations.

Des aptitudes organisationnelles (avec un emploi du temps et des charges de travail irréguliers selon la période de l'année) et de gestion administratives accrues avec une maîtrise de l'outil informatique et des capacités à se créer ses propres outils.

Des compétences dans l'animation de réunions et la capacité à travailler en partenariat, lui permettant de s'adapter aux modalités de fonctionnement propres à chaque établissement (scolaire du 1^{er} et du 2nd degrés, de soins...).

Nombre de postes dans le département : 27

Cadre de référence : Articles D351-10 ; D351-12 et L112-2-1 du code de l'éducation ; Arrêté du 17-8-2006 et du 6-02-2015, circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016, décret 2017-965 du 10 mai 2017

EN ACTION ET EN IMAGES....

Video : <http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Se-faire-accompagner/Qui-peut-vous-aider/L-enseignant-referent-a-la-scolarisation-des-eleves-handicaps>

RESSOURCES

POUR ALLER PLUS LOIN